



**Le Maire de Dijon
Président de Dijon métropole
Ancien ministre**

114

Pour la Mission Régionale d'Autorité
Environnementale de la Région
Bourgogne Franche-Comté
Madame Monique NOVAT
Présidente

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL)
de la Région Bourgogne Franche-Comté
Monsieur Olivier DAVID
Directeur
5 voie Gisèle Halimi – 25000 BESANCON

Lettre recommandée avec A.R.

Dijon, le 4 Décembre 2024

Nos réf. : DGD TC/OCH/MFD

Affaire suivie par : CODET-HACHE Oanez, Directrice Service Ecologie Urbaine

**Objet : Saisine Avis Autorité Environnementale
Plan Climat et Biodiversité Dijon métropole**

Madame la Présidente,

Monsieur le Directeur,

Comme tous les établissements publics intercommunaux de plus de 20 000 habitants, la métropole a l'obligation réglementaire de réaliser un «Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)».

Le conseil métropolitain du 23 mars 2023 a fixé le cadre d'élaboration du PCAET 2024-2030, en référence naturellement aux orientations du projet métropolitain 2022-2030 adopté en mars 2023 et par délibération du **26 septembre 2024**, Dijon métropole a approuvé son projet de Plan Climat et Biodiversité.

Les importants travaux mis en œuvre à la suite de la délibération de mars 2023 ont rapidement conforté la collectivité dans sa volonté de considérer sur le même plan, et de façon conjuguée, la question du réchauffement climatique et celle de l'effondrement de la biodiversité. Ces crises sont toutes deux causées par les pressions humaines, elles interagissent fortement ensemble et auront des conséquences croissantes sur notre environnement et nos modes de vie.

Bien que portée de façon différente au niveau international, sensiblement moins présente dans le débat public que l'enjeu du réchauffement ou plus complexe à aborder du point de vue des données chiffrées, la question de la biodiversité occupe donc une place centrale dans la stratégie de transition métropolitaine.

DIJON MÉTROPOLE

40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex

Tél : 03 80 50 35 35 • Fax : 03 80 50 13 36

contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr

Au final Dijon métropole, forte d'un engagement précurseur en matière de climat et de biodiversité, a fait le choix d'aller très au-delà des exigences réglementaires pour porter une stratégie globale à la hauteur de ces enjeux planétaires qui lui permette non seulement de prendre sa part, mais de rester parmi les territoires pilotes en la matière.

Le Plan Climat et Biodiversité, établi pour une durée de 6 ans, est d'abord un document stratégique. Aussi, le plan d'actions ne saurait en rien apparaître comme exhaustif, et aura vocation à s'enrichir de façon continue notamment avec les actions menées par les acteurs socio-économiques engagés dans le Contrat Métropolitain qui viendront typiquement l'enrichir.

Conformément à l'article R112-17 du Code de l'environnement, **je vous sollicite pour avis en tant qu'Autorité Environnementale.**

Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016, relatif au Plan Climat Air Energie Territorial, je vous transmets, dans le cadre de cette saisine, en deux exemplaires papier, les documents ci-joints :

- La délibération n°5 du 26 septembre 2024 : Plan Climat et Biodiversité
- Le Plan Climat et Biodiversité 2024-2030
- Le livre blanc de la concertation
- La Contribution du Conseil de Développement
- Le rapport d'étude du projet collectif INET 2023 (Transition climatique et justice sociale)
- Les éléments de contextes généraux
- Le diagnostic technique réglementaire
- Le Schéma Directeur des Energies
- Le Diagnostic de Vulnérabilité
- L'étude environnementale
- La méthodologie générale d'élaboration du Plan Climat et Biodiversité
- La modélisation de la trajectoire

Selon l'article R 122-21 du code de l'environnement, j'ai bien noté que la formulation de votre avis intervient dans les trois mois suivant la date de réception de cette saisine, date dont vous voudrez bien m'informer par un accusé réception.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement


François REBSAMEN